

Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ

pendant l'exercice 1957 - 1958

et rappel des exercices antérieurs.

Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ

pendant l'exercice 1957 - 1958

et rappel des exercices antérieurs.

Comme les années précédentes, le rapport sur les dépenses administratives de la Haute Autorité pendant l'exercice 1957-58 est précédé d'un exposé général sur l'ensemble des finances de la Communauté, portant notamment sur l'utilisation des ressources de la Haute Autorité et sur sa situation financière au 30 juin 1958.

Le dernier exposé général présentait non seulement les comptes de la Haute Autorité, mais également ceux du Conseil de Ministres, de l'Assemblée Commune et de la Cour de Justice. Ces comptes ne sont repris ici que partiellement puisque les dispositions du traité de Rome (1) ont prévu un partage des frais de ces institutions entre la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom, chacune de ces communautés en assumant la charge à concurrence du tiers. Ce partage est appliqué à dater du 23/1/1958 pour l'Assemblée Commune, et à dater du 18/3/1958 pour le Conseil de Ministres. En ce qui concerne la Cour de Justice, une décision n'est intervenue que le 6/10/1958. Elle n'affecte donc pas l'exercice écoulé.

Il convient de rappeler que les comptes des institutions communes ne sont que des comptes de dépenses administratives et de recettes diverses - différant en cela des comptes de la Haute Autorité qui enregistrent en outre diverses opérations telles que celles relevant du prélèvement, des emprunts, et de l'octroi de crédits et d'aides non remboursables, effectuées par la Haute Autorité en vertu des dispositions du traité instituant la Communauté du Charbon et de l'Acier.

Tous les comptes sont exprimés dans l'unité de compte de l'Union Européenne des Paiements (parité au cours de tous les exercices relatés dans le présent exposé : 1 unité de compte U.E.P. = 1 dollar U.S.A.).

(1) Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes - article 6.

PLAN DE L'EXPOSE

	<u>Pages</u>
Par. I - Exécution du budget de l'exercice 1957/1958, comparaison avec les prévisions 1957/1958 et comparaison avec les budgets des exercices précédents	6
Par. II - Evolution des revenus	9
Par. III - Evolution des dépenses	17
Par. IV - Réévaluation des avoirs	22
Par. V - Affectation à la réserve spéciale et aux comptes de provisions au cours de l'exercice 1957/1958	22
Par. VI - Evolution des avoirs de la Haute Autorité et des comptes auxquels ils sont affectés	24
Par. VII - Service des emprunts et des prêts	25
Par. VIII - Analyse du bilan de la Haute Autorité au 30 juin 1958	27
Annexe - Compte de la péréquation	33

SOMMAIRE DES TABLEAUX

	<u>Pages</u>
Tableau I : Revenus et besoins de la Communauté pour l'exercice 1957/1958	6
II : Evolution des revenus et des besoins de la Haute Autorité pendant les six premiers exercices	8
III : Evolution, par pays, du produit du prélèvement général (en valeur absolue)	9
IV : Evolution, par pays, du produit du prélèvement général (pourcentage)	11
V : Evolution, par produits, des rentrées du prélèvement (en pourcentage)	12
VI : Evolution des produits financiers par exercice	13
VII : Evolution des placements par taux d'intérêt (en pourcentage)	14
VIII : Evolution des placements par échéances (en pourcentage)	14
IX : Evolution du produit des amendes et des majorations de retard par exercices	15
X : Recettes du Fonds des pensions	16
XI : Part des diverses institutions dans les dépenses administratives de la Communauté ...	17
XII : Evolution des dépenses administratives pendant les six premiers exercices	18
XIII : Engagements et paiements pour la réadaptation	19
XIV : Engagements et paiements pour la recherche	20
XV : Evolution des frais financiers	21
XVI : Evolution des avoirs de la Haute Autorité pendant les six premiers exercices financiers	24
XVII : Affectation des avoirs de la Haute Autorité à la fin de chaque exercice	25
XVIII : Balance du service des emprunts et prêts ..	26
XIX : Prêts sur fonds d'emprunts	27
XX : Répartition des prêts consentis par la Haute Autorité au moyen de ses fonds propres	28
XXI : Obligations et effets garantis	30
XXII : Compte de la péréquation	34
 Bilan de la Haute Autorité au 30 juin 1958	 35

Par. I. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1957-1958

L'exécution du budget de la Communauté pour l'exercice 1957-1958 est résumée dans le tableau suivant et comparée avec les chiffres relatifs à l'exercice précédent.

TABEAU I

Revenus et besoins de la Communauté pour l'exercice 1957-1958

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

Revenus			Besoins		
	<u>1956-57</u>	<u>1957-58</u>		<u>1956-57</u>	<u>1957-58</u>
1) Produits du prélèvement général	32 129	29 123	A - <u>Dépenses proprement dites</u>		
2) Produits financiers	4 894	5 993	1) Dépenses administratives (1)	10 328	12 594
3) Produits des amendes et des majorations pour retard	2	20	2) Dépenses pour réadaptation	1 339	1 610
4) Recettes du fonds des pensions	2 907	1 597	3) Dépenses pour recherche	817	612
5) Produits divers	6	48	4) Frais financiers	1 756	195
			5) Dépenses de pensions	103	33
			Total des dépenses proprement dites	<u>14 343</u>	<u>15 044</u>
			B - <u>Réévaluation des avoirs</u>	-	<u>6 013</u>
			C - <u>Affectations</u>		
			1) Au fonds de garantie	-	-
			2) A la réserve spéciale	8 455	5 639
			3) En provision pour dépenses de réadaptation	7 661	4 740
			4) En provision pour dépenses de recherche	2 183	5 138
			5) En provision pour le service des emprunts	71	187
			6) Au fonds des pensions	2 804	1 564
			Total des affectations	<u>21 174</u>	<u>17 268</u>
			Total A + B + C	35 517	38 325
			D - <u>Solde non affecté</u>	<u>4 421</u>	<u>-1 544</u>
	<u>39 938</u> =====	<u>36 781</u> =====		<u>39 938</u> =====	<u>36 781</u> =====

(Comprenant les dépenses administratives des quatre institutions communes dans la mesure où elles sont assumées par la Haute Autorité (voir introduction p. 3)).

Comparaison avec les prévisions (en millions d'unités de compte U.E.P.)

Les prévisions financières (1) pour l'exercice 1957-58 envisageaient des recettes de prélèvement estimées à 26,00 et destinées à couvrir les besoins suivants :

a) Dépenses administratives	13,90
b) Versements (en dépenses ou en provisions) pour la réadaptation	6,35
c) Versements (en dépenses ou en provisions) pour la recherche	5,75
soit pour l'ensemble des besoins :	<u>26,00</u>

Deux constatations se dégagent de la comparaison des prévisions et des résultats mentionnés plus haut :

- 1° Il y a eu au titre du prélèvement, malgré l'abaissement du taux, un excédent de recettes de plus de 3 millions, grâce au maintien d'une conjoncture élevée, du moins jusqu'au début de l'année 1958.
- 2° Les dépenses administratives sont inférieures de \$ 1,3 million aux prévisions. Cette économie peut être, entre autre, attribuée au partage entre les trois communautés (C.E.C.A., EURATOM et C.E.E.) des dépenses relatives à certaines institutions communes (introduction page 3).

Comparaison avec les résultats des exercices antérieurs

Les résultats de l'exercice 1957-58 sont comparés à ceux des exercices précédents dans le tableau ci-dessous :

(1) Exposé du président de la Haute Autorité à l'Assemblée Commune, lors de la séance ordinaire, séance du 24 juin 1957, (débat de l'Assemblée Commune, octobre 1957, n° 25, p. 744 et suivantes), documents n° 2665/57 f du 9 avril 1957, remis aux commissions compétentes de l'Assemblée.

TABLEAU II

Evolution des revenus et des besoins de la Communauté
pendant les six premiers exercices

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Exercices 1952-56	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total
REVENUS				
1) Prélèvement	157 772	32 129	29 123	219 024
2) Produits financiers	5 525	4 894(1)	5 993	16 412
3) Amendes et majorations	45	2	20	67
4) Recettes du fonds des pensions	-	2 907(2)	1 597	4 504
5) Produits divers	174	6	48	228
Total des revenus	163 516	39 938	36 781	240 235
BESOINS				
A - Dépenses proprement dites :				
1) Dépenses administratives	28 231	10 328	12 594	51 153
2) Dépenses de réadaptation	2 342	1 339	1 610	5 291
3) Dépenses de recherche	1 123	817	612	2 552
4) Frais financiers	74	1 756(3)	195	2 025
5) Dépenses de pensions	-	103	33	136
Total dépenses proprement dites	31 770	14 343	15 044	61 157
B - Réévaluation des avoirs				
	-	-	6 013	6 013
Total réévaluation	-	-	6 013	6 013
C - Affectations				
1) Au fonds de garantie	100 000	-	-	100 000
2) A la réserve spéciale	5 688	8 455	5 639	19 782
3) A la provision pour dépenses de réadaptation	16 658	7 661	4 740	29 059
4) A la provision pour dépenses de recherche	3 877	2 183	5 138	11 198
5) A la provision pour service des emprunts	1	71	187	259
6) Au fonds des pensions	-	2 804	1 564	4 368
Total des affectations	126 224	21 174	17 268	164 666
Total des besoins A + B + C	157 994	35 517	38 325	231 836
D - <u>Solde non affecté</u>	+5 522	+4 421	-1 544	+8 399
	163 516	39 938	36 781	240 235

Les différences négligeables intervenues entre la colonne concernant l'exercice 1956-57 publiée dans cet exposé et celle publiée précédemment pour la même période sont expliquées dans les chapitres suivants à propos de chaque poste envisagé (v. footnotes 1, 2 et 3).

- 1) Voir produits financiers p. 13
- 2) Voir "Recettes du fonds des pensions" p. 16
- 3) Voir frais financiers p. 21

Par. II. EVOLUTION DES REVENUS

L'évolution des revenus est retracée brièvement pour chaque grande catégorie :

1. - Produits du prélèvement général.
2. - Produits financiers.
3. - Produits des amendes et majorations pour retard.
4. - Recettes du fonds des pensions.
5. - Produits divers.

1) Produits du prélèvement général

Par décision n° 13/57 de la Haute Autorité prise en date du 17 avril 1957, le taux du prélèvement général a été ramené de 0,45 % à 0,35 % avec effet à partir du 1^{er} juillet 1957. Ce taux est resté en vigueur pendant toute la durée de l'exercice.

Les produits du prélèvement ont évolué comme suit :

TABLEAU III

Evolution par pays du produit du prélèvement général
(en valeur absolue)

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

P a y s	Exercices 1952-1956	Exercice 1) 1956-1957	Exercice 1957-1958	Total
Allemagne	74 301	15 229	13 960	103 490
Sarre	9 897	1 900	1 588	13 385
Belgique	17 408	3 398	2 736	23 542
France	36 262	7 230	6 561	50 053
Italie	9 176	2 288	2 419	13 883
Luxembourg	4 939	1 032	868	6 839
Pays-Bas	5 789	1 052	991	7 832
Communauté :	157 772 =====	32 129 =====	29 123 =====	219 024 =====

1) Les différences -à vrai dire minimes- qui distinguent certains de ces chiffres de ceux publiés dans l'Exposé antérieur sont imputables à l'emploi de chiffres "arrondis" au millier d'unités de compte.

Au cours des trois derniers exercices les tonnages et valeurs imposables ont suivi l'évolution ci-après :

Evolution des tonnages imposables

(en millions de tonnes)

T o n n a g e s						
Exercice	Briquettes et semi-coke de lignite	Houille	Fonte	Ac. Thomas en lingots	Ac. en lingots autre que Thomas en lingots	Produits finis et finaux sidérurgiques
1955-56	16,9	223,9	3,9	28,6	24,9	38,1
1956-57	16,9	223,2	3,9	29,7	27,3	40,3
1957-58	16,9	223,0	3,7	30,0	28,8	41,0

Evolution des valeurs imposables

(en milliards d'unités de compte U.E.P.)

<u>Exercices</u>	<u>Valeurs</u>
1955-1956	6,84
1956-1957	7,12
1957-1958	8,24

L'évolution des tonnages et des valeurs imposables n'a pas apporté de modification sensible à la répartition de la charge du prélèvement supportée respectivement par les entreprises de chaque pays.

TABLEAU IV

Evolution par pays du produit du prélèvement général

(en pourcentage) (1)

P a y s	Moyenne des exercices 1952-1956	Exercice 1956-1957	Exercice 1957-1958	Moyenne des exercices 1952-1958
Allemagne	47	47	47	47
Sarre	6	6	6	6
Belgique	11	11	9	10,3
France	23	23	23	23
Italie	6	7	8	7
Luxembourg	3	3	3	3
Pays-Bas	4	3	4	3,7
Communauté:	100 ===	100 ===	100 ===	100 ===

L'évolution des tonnages imposables - très inégale entre le charbon et l'acier - a par contre modifié notablement la répartition du prélèvement par produits, soulignant ainsi une tendance qui s'accuse depuis plusieurs années.

(1) Les pourcentages des tableaux IV et V sont établis sur la base des productions déclarées, alors que les chiffres comptables du tableau III totalisent les sommes recouvrées. Entre la production d'un mois donné et le paiement des prélèvements afférents à cette production, il y a normalement un délai compris entre un et deux mois. En cas de changement de taux, les chiffres comptables des recouvrements pour un exercice peuvent donc présenter de notables différences avec les chiffres des productions déclarées de l'exercice.

TABLEAU V

Evolution par produits des rentrées du prélèvement

(en pourcentage) (1)

	Moyenne des exercices 1953-1956	Exercice 1956-1957	Exercice 1957-1958
Charbon =====			
1. Houille	44,25	39,00	35,00
2. Briquettes de lignite et semi- coke de lignite	<u>1,25</u> 45,50	<u>1,00</u> 40,00	<u>1,00</u> 36,00
Acier =====			
3. Fonte	2,50	2,50	2,50
4. Acier Thomas en lingots	18,25	19,50	18,00
5. Autres aciers en lingots	21,25	24,00	29,00
6. Produits finis et finaux sidérur- giques	<u>12,50</u> 54,50	<u>14,00</u> 60,00	<u>14,50</u> 64,00
Total :	100,00 =====	100,00 =====	100,00 =====

(1) Les pourcentages des tableaux IV et V sont établis sur la base des productions, alors que les chiffres comptables du tableau III totalisent les sommes recouvrées. Entre la production d'un mois et le paiement des prélèvements afférents à cette production, il y a normalement un délai compris entre un et deux mois. En cas de changement de taux, les chiffres comptables des recouvrements pour un exercice peuvent donc représenter de notables différences avec les chiffres des productions déclarées de l'exercice.

2) Produits financiers

TABLEAU VI

Evolution des produits financiers par exercices

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

exercice 1952-1956	5 525
exercice 1956-1957	4 894 ⁽¹⁾
exercice 1957-1958	5 993

L'accroissement des produits financiers est dû à un excédent accru du service des emprunts, à l'augmentation des prêts sur fonds propres; enfin, et surtout :

- 1° A l'augmentation des fonds affectés aux diverses provisions dont la contrevaieur a été placée en dépôt auprès de différentes banques;
- 2° Au fait que - malgré la diminution assez générale des taux d'intérêt depuis le début de 1958 - une large partie des dépôts à terme constituée pendant les premiers mois de l'exercice a pu bénéficier des taux d'intérêt élevés encore en vigueur à l'époque de la constitution de ces dépôts.

Pour les exercices antérieurs, les produits financiers provenaient uniquement des intérêts sur dépôts bancaires. Pour les exercices 1956-1957 et 1957-1958, ils proviennent :

	<u>1956-1957</u>	<u>1957-1958</u>
a) Des intérêts sur dépôts et revenus des titres en portefeuille (2)	4 805	5 661
b) Du solde positif de la balance du service des emprunts et des prêts	89	332
	<u>4 894</u>	<u>5 993</u>
	=====	=====

Les deux tableaux suivants précisent l'évolution des placements de la Haute Autorité par taux d'intérêt et par échéances.

-
- (1) Par rapport aux chiffres publiés l'année dernière, les produits financiers relatifs à l'exercice 1956-1957 ont été augmentés de 8 000 unités de compte U.E.P. (différence entre 4 894 000 et 4 886 000) tandis que les produits divers ont diminué de la même somme. Il s'agit d'une différence de change imputée intégralement au compte "produits divers" et virée par la suite au compte "produits financiers".
 - (2) Pour les revenus du portefeuille, depuis l'année 1957 seulement (voir p. 29 IV).

TABLEAU VII

Evolution des placements par taux d'intérêt

(en pourcentage)

	au 30-6-1955	au 30-6-1956	au 30-6-1957	au 30-6-1958
au-dessous de 1%	6	1,5	2	4
de 1% à 2% (non compris)	2	14,0	16 ⁽¹⁾	15
de 2% à 3% " "	34	8,5	2,5	4
de 3% à 4% " "	46,5	56	53,5	28
4% et au-dessus	11,5	20	26	49
Total :	100 ===	100 ===	100 ===	100 ===

(1) La part relativement importante des placements à un taux d'intérêt se situant entre 1 et 2 % est due à des dépôts spéciaux effectués en vue de faciliter le financement par les banques de programmes de constructions de maisons ouvrières.

TABLEAU VIII

Evolution des placements par échéances

(en pourcentage)

	au 30-6-1955	au 30-6-1956	au 30-6-1957	au 30-6-1958
a vue	38	32	22	6 ⁽¹⁾
1 à 3 mois	35,5	19,5	13,5	20
3 à 6 mois	11	7	7	6,5
6 à 12 mois	7	21	21,5	18,5
au delà de 12 mois	8,5	20,5	36	49,0 ⁽¹⁾
Total :	100 ===	100 ===	100 ===	100 ===

(1) La diminution importante du pourcentage des dépôts à vue et l'augmentation des dépôts au delà de 12 mois n'ont pas eu pour conséquence une réduction de l'aisance de la Trésorerie; elles en traduisent simplement le meilleur aménagement.

En effet, des conventions spéciales passées avec les banques gérant ces dépôts - effectués en majeure partie pour permettre aux banques d'accroître les facilités de crédit qu'elles accordent sous leur propre responsabilité aux industries de la Communauté - permettent de disposer, le cas échéant, d'une liquidité suffisante, particulièrement grâce à un système de placement à échéances régulièrement échelonnées.

3) Produits des amendes et majorations pour retard

TABLEAU IX

Evolution du produit des amendes et des majorations
pour retard, par exercice

(en unités de compte U.E.P.)

	amendes	majorations	total
exercices 1952-1956	42 400	2 916	45 316
exercice 1956-1957	240	1 529	1 769
exercice 1957-1958	19 623	52	19 675

4) Recettes du fonds des pensions

En application du statut du personnel, les fonds affectés au fonds des pensions figurent en tant que provision dans le bilan de la Haute Autorité et dans l'état des recettes et des dépenses.

Toutefois, cette provision se distingue des autres, car elle reçoit - en dehors des affectations normales en fin d'exercice - une allocation d'intérêt de 3,5 % en vertu de l'article 92 du statut du personnel. Cette allocation d'intérêt est un élément des frais financiers (voir frais financiers page 21) et figure dans l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice 1957-1958 pour la première fois sous ce poste. En vue d'une comptabilisation cohérente dans les différents exercices, les frais financiers pour l'exercice 1956-1957 ont été augmentés également du montant de 76 000 unités de compte, correspondant aux intérêts versés au fonds des pensions (voir tableau XV p. 21).

Par ailleurs, la somme en question a été inscrite au compte "Recettes du Fonds des Pensions" ouvert pour la première fois au titre de l'exercice 1957-1958. Afin de tenir compte du nouveau système en ce qui concerne les chiffres relatifs à l'exercice précédent, on a doté le compte "Contributions au titre du régime des Pensions" d'un nouvel intitulé ("Recettes du Fonds des Pensions") après y avoir inscrit l'allocation d'intérêts correspondante.

A ce poste correspondent du côté "Besoins", les deux postes "Dépenses de pensions" et "Affectations au Fonds des Pensions".

TABLEAU X

Recettes du fonds des pensions

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	1956-1957	1957-1958	Total
1) Versement du solde actif de la Caisse de Prévoyance au fonds des pensions	1 846	-	1 846
2) Contribution versée par les institutions et leurs agents au fonds des pensions	985	1 517	2 502
3) Intérêts versés au fonds des pensions par la Haute Autorité	76	80	156
	<u>2 907</u>	<u>1 597</u>	<u>4 504</u>

5) Produits divers

Evolution des produits divers

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

Exercices 1952-1956	174
Exercice 1956-1957	6 (1)
Exercice 1957-1958	48

(1) Voir les explications données sur les produits financiers, footnote p. 21

Par. III. - EVOLUTION DES DEPENSES

L'évolution des dépenses proprement dites est retracée brièvement pour chaque catégorie :

1. - dépenses administratives,
2. - dépenses de réadaptation,
3. - dépenses de recherche,
4. - frais financiers,
5. - dépenses de pensions.

1) Dépenses administratives

Le tableau XII regroupe les dépenses administratives de chaque institution, classées - pour la Haute Autorité - suivant les principaux chapitres.

Pour les deux derniers exercices, la ventilation des dépenses administratives entre les institutions fait apparaître les pourcentages suivants :

TABEAU XI

Part des diverses institutions dans les dépenses administratives de la Communauté

	% du total des dépenses administratives		% du produit du prélèvement	
	<u>1956-1957</u>	<u>1957-1958</u>	<u>1956-1957</u>	<u>1957-1958</u>
Haute Autorité	74,4	75,4	23,9	32,6
Assemblée Commune	12,3	11,0	3,9	5,1
Conseil de Ministres	6,6	6,-	2,1	2,6
Cour de Justice	6,7	6,8	2,1	2,9
Total :	100,- =====	100,- =====	32,- =====	43,2 =====

En présence d'une chute des recettes du prélèvement, de 32 à 29 millions d'unités de compte U.E.P., imputable à la réduction du taux du prélèvement, il est normal que la proportion de ces recettes consacrées aux dépenses administratives ait subi un accroissement notable, tandis que par ailleurs, la progression des dépenses était en valeur absolue de l'ordre de 2 millions d'unités de compte U.E.P.

TABLEAU XII

Evolution des dépenses administratives pendant les six premiers
exercices (1)

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Exercices 1952-56	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total	Etat pré- visionnel 1958-59
<u>Haute Autorité</u>					
I. Traitements, indemnités et charges sociales	13 346	4 801	5 319	23 466	6 291
II. Frais de fonctionnement					
a) dépenses de matériel d'équipement et divers	2 648	896	989	4 533	1 229
b) dépenses de publications et d'information	1 174	627	857	2 658	1 120
c) frais de mission, d'experts, de représentation etc.	2 256	836	841	3 933	1 504
III. Dépenses diverses	339	285	209	833	376
IV. Dépenses extraordinaires	100	245	1 283 ⁽²⁾	11 628	300
Total Haute Autorité	19 863	7 690	9 498	37 051	10 820
<u>Assemblée Commune</u>	3 833	1 267	1 486	6 586	930
<u>Conseil des Ministres (3)</u>	2 163	682	751	3 596	918
<u>Cour de Justice</u>	2,372	689	859	3 920	334
Communauté	28 231 =====	10 328 =====	12 594 =====	51 153 =====	13 002 =====

(1) Les dépenses administratives de la Haute Autorité ont été classées suivant la nomenclature commune aux quatre institutions, arrêtée pour l'état prévisionnel 1956-57. Les frais de fonctionnement ont été ainsi regroupés :

II. a) articles 20, 21, 22 et 26
b) article 23
c) articles 24 et 25

(2) L'augmentation des dépenses extraordinaires résulte pour l'exercice 1957-58 des frais de participation à l'Exposition de Bruxelles.

(3) Y compris les fonds pour le Commissaire aux comptes :

1952-56	1956-57	1957-58	Total	Etat prévision.
94	39	44	177	44

2) Dépenses de réadaptation

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

Periode 1952-55	Exercice 1955-56	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total
-	2 342	1 339	1 610	5 291

Le tableau suivant détaille les engagements et les paiements pour les dépenses de réadaptation.

TABEAU XIII

Engagements et paiements pour la réadaptation

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Engagements bruts au 30/6/1958	Paiements effectués jusqu'au 30/6/1958
1) <u>ALLEMAGNE</u> :		
- Charbonnages	380	199
Total Allemagne :	380	199
2) <u>BELGIQUE</u> :		
- Charbonnages	1 400	20
Total Belgique :	1 400	20
3) <u>ITALIE</u> :		
- Charbonnages	2 246	996
- Sidérurgie	7 400	3 680
Total Italie :	9 646	4 676
4) <u>FRANCE</u> :		
- Charbonnages	1 381	194
- Sidérurgie	638	173
- Mines de fer	46	29
Total France :	2 065	396
TOTAL GENERAL :	13 491 =====	5 291 =====

3) Dépenses de recherche

(en milliers d'unités de compte UEP)

Exercices 1952-1954	Exercice 1954-55	Exercice 1955-56	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total
-	644	479	817	612	2 552

Le tableau suivant détaille les engagements et les paiements pour les dépenses de recherche :

TABLEAU XIV

Engagements et paiements pour la recherche

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Engagements bruts au 30/6/1958	Paielements effectués jusqu'au 30/6/1958
Construction expérimentale de maisons ouvrières :		
- 1er programme	1 000 (1)	996
- 2ème programme	4 000	43
Essais de laminage	200	122
Revue Acier- Stahl-Steel	40	40
Rayonnement des flammes	105	105
Hygiène et médecine du travail	1 200	595
Essais de coke	1 000	-
Essais de briques de silice	278	161
Concours pour appareils de sécurité dans les mines	200	-
Réduction consommation du coke	1 500	490
Sécurité et Hygiène du travail	3 000	-
T o t a l :	12 523 =====	2 552 =====

(1) dont 3 000 sous forme de prêts. Le montant correspondant a été transféré à la réserve spéciale.

4) Frais financiers

TABLEAU XV

Evolution des frais financiers

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Exercices 1953-1956	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total (1)
- Frais de banques, im- pôts et droits divers(2)	8	11	26	45
- Commissions bancaires(3)	66	-	-	66
- Frais d'emprunts (4)	-	1 574	9	1 583
- Différence de change	-	95	80	175
- Intérêts versés au fonds des pensions	-	76	80	156
T o t a l :	74 ===	1 756 =====	195 ===	2 025 =====

5) Dépenses de pensions

Le montant global de ces dépenses au cours de l'exercice 1957-58 s'élève à 33 milliers d'unités de compte U.E.P.

-
- (1) La somme de 124 000 unités de compte U.E.P. qui figurait dans les précédents exposés sous la rubrique "Insuffisance du service des emprunts et des prêts" n'a plus lieu de figurer ici. Ayant été récupérée sur les intérêts versés par les emprunteurs, et incluse dans les avoirs régis par le contrat de nantissement, elle trouve désormais sa contrepartie dans la "Réserve pour service des emprunts" (poste 4 au passif du bilan).
- (2) Les impôts et droits divers repris à ce poste ont été acquittés notamment en Italie et en Suisse. Il y a lieu de rappeler à ce sujet qu'un droit de 0,3 % frappe tout transfert de fonds effectué par la Haute Autorité de et vers l'Italie.
- (3) Il s'agit de commissions versées aux banques, à l'exception des commissions payées dans le cadre de nos opérations liées d'emprunts et de prêts. Ces dernières se trouvent enregistrées dans la "Balance des emprunts et des prêts" (Tableau XVIII, p. 26).
- (4) Pendant l'exercice 1956-57, deux emprunts ont été conclus, en Suisse et aux Etats-Unis, ce qui explique le chiffre relativement élevé des frais indiqués. Le troisième emprunt aux U.S.A. a été conclu le 2 juillet 1958 - soit après la clôture de l'exercice - les frais y relatifs seront comptabilisés au titre de l'exercice 1958-59. Le montant de 9 000 unités de compte représente les premiers frais d'enregistrement exposés, pour l'émission de cet emprunt avant la fin de l'exercice.

Par. IV. - Réévaluation des avoirs

A la suite de l'opération monétaire française du 11 août 1957, la Haute Autorité a effectué immédiatement une réévaluation de ses avoirs en francs, réévaluation qui s'est traduite par une diminution - pour une valeur comptable de 6,01 millions d'unités de compte U.E.P. - des avoirs de la Communauté en France et en Sarre. Cette diminution a été imputée sur les "Provisions pour dépenses administratives et non affectées".

Par. V. - Affectation à la réserve spéciale et aux comptes de Provision au cours de l'exercice 1957-58

Le solde entre les recettes et les dépenses proprement dites de l'exercice 1957-58 a été ainsi affecté :

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

1) A la réserve spéciale 5 639

Le montant affecté à la réserve spéciale au cours de l'exercice 1957-58 se compose ainsi :

a) du produit des intérêts, des dépôts et des titres en portefeuille (v.p. 13)	5 661
b) du produit des prêts directs (v.p. 26)	145
c) du produit pour amendes et majorations pour retard (v.p. 6)	20
	<hr/>
	5 826
	=====

déduction faite :

a) des frais financiers (v.p. 21)	26
b) des intérêts au fonds des pensions (v.p. 16)	80
c) de l'amortissement pour un prêt pour l'Ecole européenne (v.p. 28)	81
	<hr/>
	187
	<hr/>
	5 639
	=====

2) à la provision pour dépenses de réadaptation. . . 4 740

La Haute Autorité avait décidé de consacrer à la réadaptation, tant en dépenses qu'en affectation à la provision, 6,35 millions d'unités de compte U.E.P. pour l'exercice 1957-58 (cf. par. I) Les dépenses à ce titre se sont élevées à 1,61 millions d'unités de compte U.E.P. (v.p. 6).

Il a donc été versé en provision :
6 350 - 1 610 = 4 740 milliers d'unités de compte

=====

Report : 10 379

	Report :	10 379
3) à la provision pour dépenses de recherche		5 138
<p>La Haute Autorité avait décidé de consacrer à la recherche, 5,750 millions d'unités de compte U.E.P. pendant l'exercice 1957-58 (cf. par.I). Les dépenses à ce titre se sont élevées à 0,612 millions d'unités de compte U.E.P.(cf.Tab.XIV)</p> <p>Il a donc été versé en provision : 5 750 - 612 = 5 138 milliers d'unités de compte =====</p>		
4) à la réserve pour le service des emprunts		187
5) au fonds des pensions		1 564
<p>Les recettes du fonds des pensions s'élèvent à 1 597</p> <p>Les dépenses de pension s'élèvent à - 33</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p>Il a donc été versé en provision 1 564 (v.p. 6)</p>		
	Total :	<u>17 268</u>

+
+ +

RECAPITULATION

- dépenses proprement dites.	15 044
- réévaluation des avoirs	6 013
- affectation aux provisions et à la réserve spéciale	<u>17 268</u>
Total des besoins	38 325 =====
Les recettes s'élevant à	36 781
il a été prélevé sur le solde non affecté des exercices précédents	1 544
	<u>38 325</u> =====

Par. VI. - Evolution des avoirs de la Haute Autorité et des comptes
auxquels ils sont affectés.

TABLEAU XVI

Evolution des avoirs de la Haute Autorité pendant les six
premiers exercices

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Exercice 1952-56	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total
1) Recettes	163 516 =====	39 938 =====	36 781 =====	240 235 =====
2) Dépenses proprement dites	31 770	14 343	15 044	61 157
3) Réévaluation des avoirs	-	-	6 013	6 013
Total 2 + 3	31 770 =====	14 343 =====	21 057 =====	67 170 =====
4) Solde de chaque exer- cice	131 746	25 595	15 724	173 065
Solde des exercices précédents	-	131 746	157 341	-
Total des avoirs en fin d'exercice :	131 746 =====	157 341 =====	173 065 =====	173 065 =====

Les avoirs au 30 juin de chaque année étaient ainsi affectés :

TABLEAU XVII

Affectation des avoirs de la Haute Autorité à la fin de
chaque exercice

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	30-6-53	30-6-54	30-6-55	30-6-56	30-6-57	30-6-58
<u>Fonds de garantie</u>	-	35 954	75 000	100.000	100 000	100 000
<u>Réserve spéciale</u>	-	615	2 240	5 688	14 143	19 782
<u>Provisions :</u>						
- pour dépenses de réadaptation	-	7 190	16 000	16 658	24 319	29 059
- pour dépenses de recherche	-	1 064	3 356	3 877	6 060	11 198
- pour dépenses du service des emprunts	-	-	-	1	72	259
- pour dépenses administratives (y compris solde non affecté)	6 065	2 783	1 077	5 522	9 943	8 398
Fonds des pensions	-	-	-	-	2 804	4 368
Total :	6 065 =====	47 606 =====	97 673 =====	131 746 =====	157 341 =====	173 064 =====

Par. VII. - Service des emprunts et des prêts

Le tableau ci-après retrace à la fois :

- a) la gestion par la B.R.I., pour le compte et sur instruction de la Haute Autorité, du service des emprunts et prêts tombant sous le lien du contrat de nantissement. Ces opérations sont reprises dans la première colonne.
- b) les recettes d'intérêts relatives aux prêts accordés par la Haute Autorité au moyen des fonds de la réserve spéciale, notamment pour la construction de maisons ouvrières et pour la recherche technique. Ces opérations sont reprises dans la deuxième colonne.

TABLEAU XVIII

Balance du service des emprunts et des prêts

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Opérations régies par le contrat de nantissement	Opérations non régies par le contrat de nantissement	Total
1) Intérêts réglés par les emprunteurs	7 216	132	7 348
2) Intérêts intercalaires	59	-	59
3) Recettes diverses	1	-	1
4) Augmentation des inté- rêts courus mais non en- core échus, pendant la période du 1-7-57 au 30-6-58 :			
a) intérêts sur fonds prêtés	162	13	175
b) intérêts interca- laires	1	-	1
<u>A - Total des revenus</u>	<u>7 439</u>	<u>145</u>	<u>7 584</u>
5) Intérêts versés aux prêteurs	6 826	-	6 826
6) Commissions bancaires	336	-	336
7) Coupons échus à payer	27	-	27
8) Augmentation des inté- rêts dûs aux prêteurs pendant la période du 1-7-57 au 30-6-58	59	-	59
9) Augmentation des com- missions bancaires à régler pendant la pé- riode du 1-7-57 au 30-6-58	4	-	4
<u>B - Total des dépenses</u>	<u>7 252</u>	<u>-</u>	<u>7 252</u>
Excédent pour l'exercice 1957/58 (A - B)	187 ===	145 ===	332 ⁽¹⁾ ===

(1) Le solde est repris dans le poste "Produits financiers de l'exercice 1957/58 dont le total s'élève à 5 993 milliers d'unités de compte U.E.P. (voir tableau I et II et le paragraphe II,2 "Produits financiers" page 13).

Par. VIII. - Analyse du bilan de la Haute Autorité au 30 juin 1958

Dans les précédents exposés, la contexture du bilan de la Haute Autorité a été amplement expliquée. Dès lors, il paraît superflu de répéter ces explications. Par contre, au cours de l'analyse du bilan au 30 juin 1958, on soulignera particulièrement les points les plus saillants de l'évolution intervenue depuis le bilan précédent.

A. - ACTIF

I) Prêts sur fonds d'emprunts

TABLEAU XIX

Prêts sur fonds d'emprunts

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	au 30 juin 1955	au 30 juin 1956	au 30 juin 1957	au 30 juin 1958
1) <u>Fonds versés pour le financement d'investissements industriels</u>				
- dollars U.S.A.:				
montants initiaux	96 500	100 000	134 000	134 000
amortissements	-	-	-	2 926
	<u>96 500</u>	<u>100 000</u>	<u>134 000</u>	<u>131 074</u>
- en francs suisses	-	-	11 655	11 655
2) <u>Fonds versés pour le financement de la construction de maisons ouvrières</u>				
- en dollars U.S.A.	-	-	1 000	1 000
- en Deutschmarks:				
montants initiaux	-	238	11 905	11 905
amortissements	-	-	134	448
	<u>-</u>	<u>238</u>	<u>11 771</u>	<u>11 457</u>
- en francs belges:				
montants initiaux	-	1 500	4 000	4 400
amortissements	-	-	-	100
	<u>-</u>	<u>1 500</u>	<u>4 000</u>	<u>4 300</u>
- en francs luxembourgeois:				
montants initiaux	-	-	100	1 900
amortissements	-	-	-	12
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>100</u>	<u>1 888</u>
- en francs français	-	155	434	833
3) <u>Fonds non versés</u>				
- en dollars U.S.A.	3 500	-	-	26
- en Deutschmarks	-	11 667	-	37
- en francs luxembourgeois	-	-	400	200
Total en fin d'exercice:	100 000 =====	113 560 =====	163 360 =====	162 470 =====

Des prêts ont été accordés sur la totalité des sommes empruntées, mais ne figurent sous la rubrique des "Fonds versés" que les sommes tirées par les emprunteurs.

Sous la rubrique "Fonds non versés" se trouvent, au 30 juin 1958, les fonds provenant d'un emprunt en francs luxembourgeois. En ce qui concerne les autres sommes en dollars et en Deutschmarks dans cette rubrique, il s'agit d'annuités d'amortissement versées par les emprunteurs de la Haute Autorité et non encore réemployées par celle-ci pour l'amortissement de ses emprunts.

II) Autres prêts

Ces prêts étant faits à l'aide de fonds propres, représentent à l'actif une partie des avoirs de la Haute Autorité. Ils sont la contrepartie partielle de la réserve spéciale.

TABLEAU XX

Répartition des prêts consentis par la Haute Autorité au moyen de ses fonds propres (1)

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

Nature des prêts	Montants accordés	Montants effectivement versés et solde au 30-6-58
1) Prêt pour la construction de l'Ecole européenne à Luxembourg	720	720
Amortissement		81
Solde		639
2) Prêts pour la construction de maisons ouvrières dans la République Fédérale	7 143	7 143
3) Prêts pour la construction de maisons ouvrières en Italie	816	256
4) Prêts pour la construction de maisons ouvrières aux Pays-Bas	1 052	1 052
5) Prêts pour la construction de maisons ouvrières en Sarre	667	667
TOTAUX :	10 398 =====	9 757 =====

(1) Ces prêts ont été accordés dans les monnaies nationales des pays où les constructions étaient entreprises.

III.- Caisse et banques

Ces postes ayant été commentés dans les exposés précédents, il ne paraît pas nécessaire d'ajouter ici d'autres informations que celles fournies dans les tableaux VII et VIII (voir ci-dessus, p.14).

IV.- Portefeuille

Ce poste déjà présenté dans le bilan établi au 31-12-1957 apparaît maintenant pour la première fois dans un bilan de fin d'exercice. Du point de vue "liquidité", il forme un tout avec le poste précédent, car il constitue une fraction des moyens liquides de la Haute Autorité. Il s'agit de valeurs à revenu fixe de premier ordre (et des intérêts y relatifs courus, mais non échus).

V. - Avoirs conditionnels

Ce poste, qui figurait déjà dans le bilan établi au 31-12-57, figure pour la première fois dans un bilan de fin d'exercice.

Il concerne des sommes d'intérêts dont la libre disposition ne sera définitivement acquise à la Haute Autorité que si certaines conditions - stipulées par des conventions spéciales passées avec les banques auprès desquelles sont effectués certains dépôts à moyen terme - se réalisent à l'issue d'une période déterminée. La contrepartie de ces "Avoirs conditionnels" se trouve dans le passif, au poste "Engagements conditionnels".

VI. - Intérêts des prêts courus mais non échus) Ces rubriques semblent
VII. - Débiteurs divers) n'appeler aucun com-
) mentaire particulier.

VIII. - Droits de recours sur cautions et garanties

Ce poste apparaît pour la première fois au bilan. Il concerne la première opération de garantie effectuée par la Haute Autorité dans le cadre des dispositions de l'article 54, alinéa 1 du Traité.

On notera que les sommes intéressées ne sont pas reprises dans le montant total du bilan.

B. - PASSIF

I) Obligations et effets garantis

TABLEAU XXI

Obligations et effets garantis

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	au 30 juin 1955	au 30 juin 1956	au 30 juin 1957	au 30 juin 1958
Obligations et effets garantis :				
- en dollars USA :				
montants initiaux	100 000	100 000	135 000	135 000
amortissements	-	-	-	2 900
solde	100 000	100 000	135 000	132 100
- en Deutschmarks :				
montants initiaux	-	11 905	11 905	11 905
amortissements	-	-	134	411
solde	-	11 905	11 771	11 494
- en francs belges :				
montants initiaux	-	1 500	4 400	4 400
amortissements	-	-	-	100
solde	-	1 500	4 400	4 300
- en francs français :				
solde	-	155	434	833
- en francs luxembourgeois :				
montants initiaux	-	-	100	2 100
amortissements	-	-	-	12
solde	-	-	100	2 088
- en francs suisses				
solde	-	-	11 655	11 655
Total :	100 000 =====	113 560 =====	163 360 =====	162 470 =====
Accroissement de l'endettement brut	-	13 560	49 934	2 399
Accroissement de l'endettement net (1)	-	13 560	49 800	- 390

(1) L'endettement net étant égal à l'endettement brut, diminué du montant des amortissements de l'année.

Les nouveaux emprunts inscrits au bilan du 30 juin 1958 ont été affectés au financement de la construction de maisons ouvrières :

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

1° francs luxembourgeois 90 millions (tirage de francs luxembourgeois de 90 millions sur l'ensemble de l'emprunt de francs luxembourgeois 100 millions, contracté auprès de l'établ. d'assurances contre la vieillesse et l'invalidité à Luxembourg)	1 800
2° francs français 167,6 millions (nouveaux tirages effectués sur l'emprunt de francs français 350 millions contracté auprès de la Landesbank und Girozentrale Saar à Sarrebruck)	399
	<hr/>
	2 199

II) Réserves

Le Fonds de garantie est depuis 1956 resté fixé à 100 millions d'unités de compte U.E.P. La réserve spéciale a subi l'accroissement décrit à la p. 22 et a atteint le montant de 19,8 millions d'unités de compte, ce qui a permis à la Haute Autorité d'envisager pour l'exercice 1958-59, la mise en oeuvre d'un troisième programme de construction de maisons ouvrières.

III) Provisions (y compris Provisions pour dépenses administratives et solde non affecté)

Ce poste atteint actuellement 48,9 millions d'unités de compte U.E.P. contre 40,4 millions dans le bilan au 30-6-1957. Compte tenu des engagements nets actuels et des engagements que la Haute Autorité ne peut manquer d'être obligée de souscrire pour la réadaptation dans une période de basse conjoncture, le montant actuel de ces provisions répond à un souci de saine et prudente gestion financière.

IV) Fonds des pensions

L'affectation au fonds des pensions résulte maintenant de la différence des "Recettes du fonds des pensions" (voir p.16) et des "Dépenses de pensions" (voir p.21). Le montant actuel de ce Fonds est de 4,37 millions d'unités de compte U.E.P.

V) Engagements conditionnels

Voir explications données à la page 29 pour le poste V de l'actif.

VI) Intérêts et commissions sur emprunts) Ces rubriques semblent n'ap-
courus mais non échus) peler aucun commentaire par-
) ticulier.

VII) Créditeurs divers)

VIII) Engagements par cautions et garanties

Voir explications données à la page 29 pour le poste VIII de
l'actif.

A N N E X E

COMPTE DE LA PEREQUATION

Par décision n° 15/57 du 21-6-1957, la Haute Autorité a supprimé la péréquation pour les entreprises situées sur le territoire du Royaume des Pays-Bas. Cette décision s'appliquait pour la première fois aux versements à effectuer le 25-6-1957 au titre de la péréquation pour la production du mois de mai 1957.

Par décision n° 23/57 du 27-11-1957, la Haute Autorité a supprimé la péréquation pour les entreprises charbonnières situées sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne, à compter du 11 décembre 1957.

Les paiements au titre de la péréquation ont cessé depuis le 9 février 1958.

Les recettes et les dépenses de la péréquation, pour chaque exercice sont retracées dans le tableau de la page suivante.

TABLEAU XXII

Compte de la péréquation

(en milliers d'unités de compte U.E.P.)

	Exercice 1952-56	Exercice 1956-57	Exercice 1957-58	Total
I.- Recettes				
Produits du) prélèvement de) péréquation)				
) Allemagne	42 259	7 598	2 343	52 200
) Pays-Bas	3 783	691	-	4 474
Total	46 042	8 289	2 343	56 674
Intérêts bancaires	29	44	53	126
Différence de change	49	26	-	75
	46 120 =====	8 359 =====	2 396 =====	56 875 =====
II.- Dépenses				
Aides de) Belgique péréquation) Italie				
) Belgique	38 391	7 997	3 686	50 074
) Italie	6 000	520	-	6 520
Total	44 391	8 517	3 686	56 594
Différence de change	17	-	2	19
	44 408 =====	8 517 =====	3 688 =====	56 613 =====
III.- Soldes				
Solde en fin d'exercice	1 712	- 158	-1 292	-
Solde des exercices antérieurs	-	+1 712	+1 554	-
Soldes cumulés	+1 712 =====	+1 554 =====	+ 262 =====	+ 262 =====

Les soldes cumulés donnent les disponibilités de la péréquation à la fin de chaque exercice.

